



# HUMENSIA

Avec vous, préservons l'essentiel

# HAD

# ANTE & POST NATAL

## Modes de Prise en charge

### 7J/7 24h/24

### SURVEILLANCE DE GROSSESSE A RISQUE

Nécessite le passage d'une sage-femme au moins trois fois par semaine devant les six situations suivantes :

- **Pathologie maternelle préexistante** (HTA, diabète...).
- **Pathologie maternelle gravidique** (HTA, cholestase gravidique, diabète).
- **Facteur de risques lié aux antécédents obstétricaux** (ATCD de MFIU, HRP, éclampsie).
- **Facteur de risque lié à la grossesse** (RCIU, Placenta praevia).
- **Problème medico-psychosocial associé à une indication médicale** (problèmes médico-psychosociaux, pathologie psychiatrique).
- **Menace d'accouchement prématuré/placenta praevia.**

### POST PARTUM PATHOLOGIQUE

Quatre situations pathologiques relèvent d'une HAD après l'accouchement :

- **Pathologie spécifique au post partum** (déchirures obstétricales, infection d'une plaie d'origine obstétricale chirurgicale, complications veineuses puerpérales, rupture d'une suture de césarienne, rupture d'une suture obstétricale du périnée, hématome d'une plaie obstétricale, difficultés sphinctériennes urinaires).
- **Pathologie non spécifique au post partum** (diabète préexistant à la grossesse, grossesse multiple, obésité).
- **Mère en situation de vulnérabilité associé à une indication médicale** (dépression du post partum, mère victimes de violence, primipare de moins de 18 ans, grossesse non ou mal suivie, femme isolée, difficultés socioéconomiques, séparation du couple, mère dépendante d'une drogue ou de l'alcool).
- **Difficultés d'allaitement** chez des femmes ayant au moins un facteur de risque (cf recommandations HAS).

### PRISE EN CHARGE NOUVEAU NÉ A RISQUE

Concerne le nouveau-né avec un âge  $\leq 28$  jours (âge réel)

Exemples de prise en charge :

- Sortie précoce de nouveau-né petit pour l'âge gestationnel,
- Retour au domicile en cas de grossesse multiple,
- Prise en charge spécifique,
- Ictère néonatal,
- Problèmes alimentaires du nouveau né

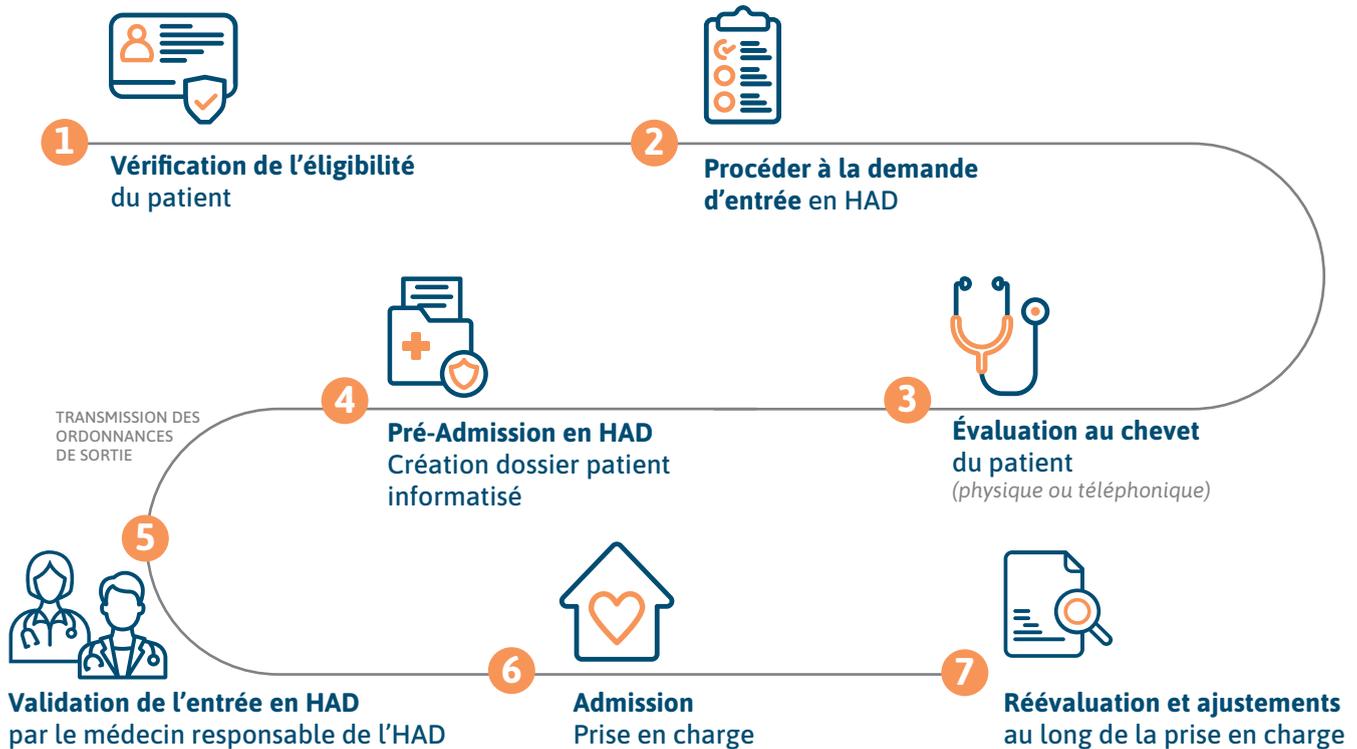


### ADMISSIONS DÉPARTEMENTALES :

- 37 : 02 47 70 42 72 - [sagefemme37@humensia.org](mailto:sagefemme37@humensia.org)
- 28 : 02 45 40 04 71 - [sagefemme28@humensia.org](mailto:sagefemme28@humensia.org)
- 45 : 02 45 40 04 79 - [sagefemme45@humensia.org](mailto:sagefemme45@humensia.org)

Santé, soins et accompagnement à domicile

# LES MODES DE PRISE EN CHARGE EN HAD



## NOS ANTENNES HAD



### Info service HAD

Vérifier l'éligibilité du patient :  
<https://adophad.has-sante.fr>

### Pour tout renseignement et/ou transmission de prescription

d'Hospitalisation à domicile, contactez directement nos services Admission de votre département :

#### • Eure-et-Loir (28)

Tél. : 02 45 40 04 71

Fax : 02 45 40 03 79

[admission28@humensia.org](mailto:admission28@humensia.org)

#### • Indre-et-Loire (37)

Tél. : 02 47 70 42 72

Fax : 02 47 70 42 49

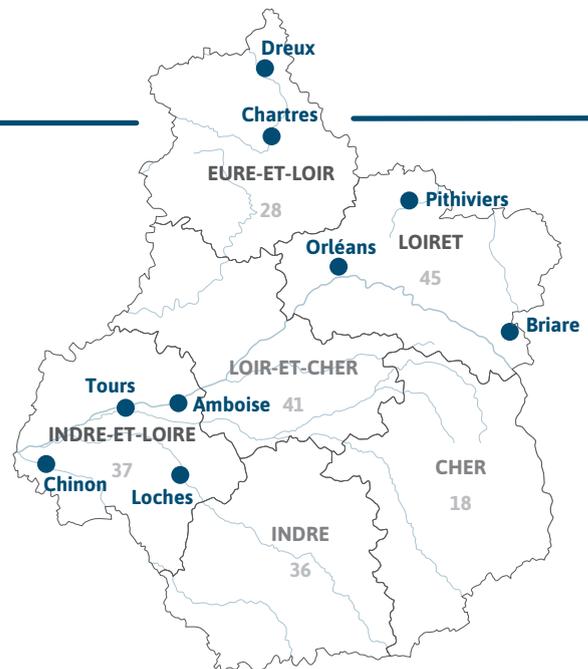
[admission37@humensia.org](mailto:admission37@humensia.org)

#### • Loiret (45)

Tél. : 02 45 40 04 79

Fax : 02 45 40 03 79

[admission45@humensia.org](mailto:admission45@humensia.org)



Retrouvez toutes les adresses sur [humensia.org](http://humensia.org)